



Victoire pour nos 3 camarades de la Mission Locale de Wattrelos-Leers

La réintégration pour Virginie, Houleye et Kathleen !

Il y a moins d'un an, Virginie, Houleye et Kathleen avaient osé dénoncer leurs mauvaises conditions de travail qui s'étaient encore plus détériorées durant la crise sanitaire. Dans le même temps, elles se sont syndiquées...à la CGT.

Syndiquées à la CGT en avril...licenciées en novembre !

Pertes de salaires inexplicables, disparition de leurs bureaux à leur retour d'arrêts maladie, obligées de prendre leurs congés...ne sont que quelques exemples de ce qu'elles ont traversé.

Tout cela pour aboutir à une décision ahurissante du Président Mr MEKKI et de la Directrice Mme BOULEKRAS : Trois licenciements abusifs pour des motifs fallacieux.

Du jour au lendemain, deux d'entre elles, Houleye et Kathleen se sont retrouvées sans aucune ressource : licenciées sans préavis ni indemnités !

Accompagnées et soutenues par toute la CGT depuis le début, nos 3 camarades se sont battues !
Elles ont bien fait !

Le Conseil de Prud'hommes de Roubaix vient de rendre son délibéré :

- « **Atteinte d'une liberté fondamentale qu'est la liberté d'expression** »
- « **Réintégration de nos trois camarades sous 72 heures** »
- « **Versements de dommages et intérêts** »

Une fois de plus, la discrimination syndicale est reconnue dans le réseau des Missions Locales...le pire du réseau des Missions Locales ! La CGT continuera de se battre sans relâche auprès de ses camarades discriminé(e)s et injustement attaqué(e)s. Les luttes ne sont pas terminées et se poursuivent.

Refusons l'atteinte aux libertés syndicales
Refusons les « Managements » autoritaires
Quand on s'attaque à nos camarades on s'attaque à toute la CGT

Paris, le 8 février 2022